

Audit Label Bas Carbone

Méthode Reboisement



Nom du Projet	GCF/CFBL n°8 - La Motte-Ternant
Porteur de Projet ou Mandataire	INDIVISION De Baynast (propriétaire) CFBL Coopérative Forestière (mandataire)
Date audit	30/09/2025
Auditeur (organisme et compétences)	Corentin FREYBURGER (Agroforêt Certiconsult)
Rédacteur du rapport d'audit (et organisme)	Corentin FREYBURGER (Agroforêt Certiconsult)
Personnes accompagnant l'auditeur (et organismes)	Lina MOREL (lmorel-conseil) Vianney FALCONNET (CFBL) Gael NITOUUMBI-REVEILLE (CFBL)
Version du Label Bas Carbone (V1, V2 ou V3)	V2 du 27/07/2020

Table des matières

Partie 1.	Caractéristiques du Projet	2
Partie 2.	Audit Documentaire	3
Partie 3.	Vérification Documentaire et de Terrain des Co-Bénéfices	6
Partie 4.	Audit de Terrain	12
Partie 5.	Génération des Réductions d'Emissions de l'Empreinte	15
Partie 6.	Conclusion	17

Table des tableaux

Tableau 1	Caractéristiques du Projet	2
Tableau 2	Audit Documentaire	3
Tableau 3	Vérification des co-bénéfices	6
Tableau 4	Audit de Terrain	12
Tableau 5	Informations générales du projet La Motte Ternant	13
Tableau 6	Informations générales du tènement La Motte-Ternant 1	13
Tableau 7	Informations générales du tènement La Motte-Ternant 2	14
Tableau 8	Génération des Réductions d'Emissions de l'Empreinte	15

Partie 1. Caractéristiques du Projet

Tableau 1 Caractéristiques du Projet

Arrêté MFR en vigueur au moment de la labellisation du projet	Arrêté n°25-07 BAG
Commune, département	La Motte Ternant - Côte d'Or (21)
Surface propriété (ha)	110,64
Surface SIG (ha)	5,24
Surface projet (ha)	4,24
Nombre de tènements	2
Densité de plantation (plants/ha)	1244 /ha
Date de plantation	mars-21
Ventilation des essences	Douglas

Partie 2. Audit Documentaire

Tableau 2 Audit Documentaire

Catégorie	Critère	Statut	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Commentaire (facultatif)
Rapport de suivi	Le rapport de suivi fourni par le porteur de projet ou le mandataire a été complété et les informations minimums nécessaires à l'audit sont bien présentes	Obligatoire	OUI	Le document Doc 1_REPORTING LBC_CFBL - LA MOTTE TERNAND comporte les informations minimums nécessaires : surface du projet, densité, date de plantation, essences plantées, URE et temporalité, certification, localisation, co-bénéfices, travaux réalisés années par année, taux de reprise...). Le rapport de suivi est daté au 25/09/2025.	Un complément a été apporté. Le rapport de suivi a été mis à jour est daté au 25/09/2025
Préparation du sol	Le projet n'a pas eu recours à un ou plusieurs labours en plein depuis la préparation du sol avant la plantation jusqu'au jour de l'audit	Le cas échéant	OUI	Des potets à la pelle mécanique ont été réalisés par une ETF pour préparer le sol à l'implantation des jeunes plants. Par la suite, aucun chantier de labour n'a été réalisé, conformément aux contrats des ETF et aux factures d'entretien.	
Ventilation des essences	Si un changement d'essences a eu lieu entre la plantation et l'audit, alors le changement d'essences ne doit pas dépasser 20 % de l'ensemble des plants du projet	Obligatoire	OUI	Aucun changement d'essence n'est à signaler durant la période du reporting, conformément au rapport de suivi.	

Catégorie	Critère	Statut	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Commentaire (facultatif)
Regarni éventuel	Les essences utilisées pour le ou les regarnissages sont autorisés par l'arrêté MFR régional	Le cas échéant	OUI	Le douglas est autorisé par l'arrêté n°25-07 BAG.	
Autres travaux éventuels	Les factures pour les autres travaux éventuels (création de mare, taille de formation...) sont bien affectées au projet et lui bénéficie directement	Le cas échéant	NA	Aucun chantier de travaux annexe n'a été mené.	
Document de gestion durable	Un document de gestion durable a été approuvé pour le projet par la délégation régionale du CNPF via un courrier d'agrément signé et daté	Obligatoire	OUI	Le document Doc 6_Agrément PSG 21-0191-3 Indivision de BAYNAST est signé par le CRPF et daté au 06/2020.	
Analyse des aides publiques perçues	L'additionnalité économique du projet est justifiée	Le cas échéant	OUI	Le porteur de projet a souligné de pas souhaiter faire d'analyse économique de son projet. Un rabais de 20 % s'applique donc. Ce rabais a bien été mentionné dans le document descriptif Doc 9_Document descriptif de projet de reboisement_MotteTernant_rectification_signé.	
Feuille Co-bénéfices	Le co-bénéfice « socio-économique »	Le cas échéant	Feuille Co-bénéfices		
	Le co-bénéfice « sol »	Le cas échéant			
	Le co-bénéfice « biodiversité »	Le cas échéant			

Catégorie	Critère	Statut	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Commentaire (facultatif)
	Le co-bénéfice « eau »	Le cas échéant			

Conclusions de l'audit documentaire :

Tous les éléments obligatoires ont été fournis et les éléments facultatifs, le cas échéant ont été fournis. Aucun écart n'est relevé entre les informations fournies et les critères de l'audit documentaire du Label Bas Carbone (critères de vérification V3 sur éléments de V2).

Partie 3. Vérification Documentaire et de Terrain des Co-Bénéfices

Tableau 3 Vérification des co-bénéfices

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Valeur du bonus attribué par le porteur de projet	Valeur du bonus attribuée par l'auditeur	Valeur maximale du bonus
Socio-économique	Création de plus-value économique territoriale	La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon de 50 km autour du chantier de boisement	OUI	L'agence CFBL de Dijon qui a réalisé la majorité des travaux forestiers se situe à 45 km de rayon du projet de La Motte Ternant, la Sarl Roche autre ETF se situe à 23 km de rayon du projet de La Motte Ternant et la dernière ETF Frédéric Mutz se situe à 105 km de La Motte Ternant. Un total de 2 ETF sur 3 (la majorité) se situent à un rayon de moins de 50 km du projet La Motte Ternant. L'outil règle de Google Earth a été utilisé pour réaliser cette mesure de vérification.	3	3	3
		La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon entre 50 et 100 km autour du chantier de boisement	NA		0	0	2
Socio-économique	Intégration par l'emploi	Une partie des travaux sera réalisée par des entreprises de réinsertion professionnelle ou aidée à	NA		0	0	5

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Valeur du bonus attribué par le porteur de projet	Valeur du bonus attribuée par l'auditeur	Valeur maximale du bonus
		l'emploi de personnes en situation de handicap					
Socio-économique	Valorisation locale des bois récoltés	Les bois récoltés ou vidangés sont valorisés par une entreprise de 1ère transformation située dans un rayon de 50 km du chantier de reconstitution	NA		0	0	3
Socio-économique	Certification forestière	Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC, FSC...)	OUI	Le n° de certificat n°1°-22-1/27 porté par la CFBL couvre la surface de 112,05 ha de La Motte Ternant. Comme l'indique le document Doc 7_PEFC : "à partir du 06/07/2009" et "valable jusqu'à la fin d'adhésion à CFBL". La validité du certificat a été vérifiée sur la base de données en ligne PEFC, le certificat est toujours valide.	5	5	5
Socio-économique	Regroupement de la gestion forestière	Le boisement a lieu dans le cadre d'un projet collectif de regroupement de plusieurs propriétaires (ASLGF, GIEEF...)	NA		0	0	5
Socio-économique	Assurance forestière	Le propriétaire a souscrit une assurance forestière, en particulier en cas d'incendie et tempête qui couvre une	NA		0	0	1

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Valeur du bonus attribué par le porteur de projet	Valeur du bonus attribuée par l'auditeur	Valeur maximale du bonus
		partie des frais de reboisement					
TOTAL Socio-économique					8	8	23
Préservation des sols	Nettoyage du sol	Nettoyage partiel (au moins 50 % de la surface n'est pas impactée)	NA		0	0	3
		Absence de nettoyage après exploitation de la parcelle	OUI	La facture n°2021-03-VPS 288 (document Doc 2_2021-03-VPS 288 CFBL_plantation) indique que la méthodologie ECO-REBOISEMENT® a été utilisée pour le chantier de préparation du sol avant plantation. Cette méthodologie de travail permet de préserver les sols lors de la préparation, de travailler localement au niveau des trous de plantation, de laisser et répartir au sol les éléments organiques non commerciaux et de proscrire les travaux du sol lourds et systématiques.	5	5	5
Préservation des sols	Préparation du sol	Préparation du sol en bandes	NA		0	0	1
		Préparation du sol par potets travaillés	OUI	Le contrat Doc 10_Contrat de travaux de sylviculture_SARL ROCHE indique bien "création de potets à la pelle mécanique" pour une exécution au 15/02/2021 et la facture Doc 2_2021-03-	2	2	2

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Valeur du bonus attribué par le porteur de projet	Valeur du bonus attribuée par l'auditeur	Valeur maximale du bonus
				VPS 288 CFBL_plantation indique bien un montant en face de la ligne "Création de potets à la pelle mécanique" pour le devis Sarl Roche. Cette facture est datée au 03/2021, après le chantier.			
		Absence de préparation du sol	NA		0	0	3
TOTAL Préservation des sols					7	7	14
Biodiversité	Introduction de biodiversité (1/2)	Reboisement avec 3 essences (ou plus), dont au moins 2 essences autochtones représentant au moins 40 % des plants	NA		0	0	5
		Reboisement en mélange de 2 essences, avec au moins 10 % des plants autochtones	NA		0	0	1
Biodiversité	Introduction de biodiversité (2/2)	Création de bordures feuillues linéaires (routes, chemins, limites de parcelles)	OUI	La plantation est bordée de vieilles plantations de feuillus sur tout le pourtour de l'emprise des deux tènements (voir Annexe 2).	1	1	1
Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante (1/2)	Si projet inférieur à 2 ha, réalisation d'un relevé IBP et justification de l'intégration des éléments en découlant dans l'opération de reconstitution	NA		0	0	5

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Valeur du bonus attribué par le porteur de projet	Valeur du bonus attribuée par l'auditeur	Valeur maximale du bonus
Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante (2/2)	Maintien d'arbres d'intérêt écologique ou de bordures boisées présentes à l'intérieur ou en limite des parcelles à reboiser	OUI	Des patchs d'arbres anciens ont été maintenus sur les deux tènements, dans les parcelles et proche des pourtours. On retrouve des chênes, des bouleaux et quelques épicéas. Ces patchs et arbres isolés vont permettre aux oiseaux de nicher (Voir Annexe 2).	2	2	2
TOTAL Biodiversité					3	3	14
Eau	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides (1/2)	Choix d'essences adaptées aux bordures de milieux aquatiques (ruisseaux, mares, étangs) et zones humides éventuellement présentes (justifier leur adéquation)	NA		0	0	1
Eau	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides (2/2)	Le reboisement résineux est effectué à plus de 10 m de la bordure d'un cours d'eau	NA		0	0	1
Eau	Amélioration de la biodiversité liée aux milieux humides	Restauration de milieux humides (curage de mardelles, mares...) ou création ex nihilo d'une ripisylve feuillue	NA		0	0	5

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Critère validé par l'auditeur (OUI/NON/NA)	Justification de la conformité	Valeur du bonus attribué par le porteur de projet	Valeur du bonus attribuée par l'auditeur	Valeur maximale du bonus
TOTAL Eau					0	0	7
TOTAL général					18	18	59

Conclusions sur la valorisation des co-bénéfices :

L'ensemble des co-bénéfices valorisés par la gestion forestière ont pu être évalués au regard des éléments documentaires fournis ainsi que des observations faites lors de la visite de terrain du 30/09/2025. Le score final de 18/59 est validé par l'auditeur, soit 30,5 %. Il s'agit du même ratio que celui projeté par CFBL en année n lors de la phase d'initiation du projet.

Partie 4. Audit de Terrain

Tableau 4 Audit de Terrain

Catégorie	Critère	Statut (obligatoire ou le cas échéant)	Critère validé par l'auditeur (Oui/Non/NA)	Justification de la conformité	Commentaire (facultatif)
Général	Les rémanents et souches n'ont pas été exportés	Obligatoire	OUI	De très nombreuses souches ont été observées sur les lignes et entre les lignes sur les deux tènements.	Présence également de rémanents, branches mortes, troncs
Diagnostic stationnel	La station renseignée par le porteur de projet correspond à la station auditée sur le terrain	Obligatoire	OUI	Pluviométrie 900mm, altitude de 400m au plus haut, versant nord. Sol acide (test ph 4), brun sablo-argileux, pas d'hydromorphie. Station écologique unité n°8 (guide Morvan).	Le guide des stations utilisé est le même que celui utilisé par la CFBL : stations forestières du Morvan, Parc Naturel régional du Morvan, 1997 Voir le diagnostic stationnel effectué en Annexe 1
	Les classes de fertilité retenues et justifiées par le porteur de projet sont cohérentes	Obligatoire	OUI	La classe de fertilité retenue est la classe de fertilité 1 (la plus élevée), comme l'indique la station unité n°8, la station est fertile et adaptée à l'essence objectif.	/
	Le diagnostic stationnel et les classes de fertilité ont été corrigées	Le cas échéant	NA	Aucune correction n'est nécessaire car la classe de fertilité proposée par la CFBL a été jugée conforme par	/

				l'auditeur lors du diagnostic stationnel.	
Feuille Co-bénéfices	Le co-bénéfice "biodiversité"	Le cas échéant	Feuille Co-bénéfices		
	Le co-bénéfice "eau" est respecté	Le cas échéant			
	Co-bénéfice « sol » est respecté	Le cas échéant			

Tableau 5 Informations générales du projet La Motte Ternant

Surface SIG (ha)	5,24
Surface projet (ha)	4,20
Taux d'échantillonnage (10 % / 20 %)	20
Ventilation des essences (%)	Douglas 100
Taux de survie (%)	80,94
Densité de plant vivants / ha à l'audit	1006

Tableau 6 Informations générales du tènement La Motte-Ternant 1

Tènement	La Motte-Ternant 1
Surface SIG (ha)	1,62
Surface projet (ha)	1,31
Taux d'échantillonnage (10 % / 20 %)	20
Ventilation des essences (%)	Douglas 100
Taux de survie (%)	78
Densité de plant vivants / ha à l'audit	970

Tableau 7 Informations générales du tènement La Motte-Ternant 2

Tènement	La Motte-Ternant 2
Surface SIG (ha)	3,62
Surface projet (ha)	2,93
Taux d'échantillonnage (10 % / 20 %)	20
Ventilation des essences (%)	Douglas 100
Taux de survie (%)	82
Densité de plant vivants / ha à l'audit	1023

Conditions de réalisation de l'audit de terrain :

La visite de terrain s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le gestionnaire forestier était présent sur place ainsi que le référent LBC de la CFBL afin de guider l'auditeur jusqu'aux parcelles de plantations. Le dernier entretien datant de l'année passée, les lignes et les interlignes étaient encombrées de ronciers et de genets qui rendaient l'accès aux parcelles plus compliqué mais cet obstacle a été levé grâce à la mise à disposition de matériel adaptés (roncières de protection), pour parcourir les lignes de plantation de façon plus aisée. Le taux de sondage minimum exigé par le standard a donc pu être appliqué aux deux tènements.

Conclusions de l'audit terrain :

L'échantillonnage réalisée sur chaque tènement a été de 20 % (1 ligne sur 5 ou 2 lignes sur 10 selon les configurations des zones et leur difficulté d'accès) pour des densités finales déterminées de 970 plants vivants/ha pour le tènement 1 et 1023 plants vivants/ha pour le tènement 2. La densité globale rapportée à la surface de 4,24 ha est de 1006 plants vivants/ha. Cette densité de plants vivants par hectare est supérieure au minimum autorisé par le standard fixé à 900 plants/ha. Le taux de réussite est satisfaisant au regard de la norme.

Partie 5. Génération des Réductions d'Emissions de l'Empreinte

Tableau 8 Génération des Réductions d'Emissions de l'Empreinte

Paramètre	Valeur	Commentaire (facultatif)
Réductions d'émissions de l'empreinte (REE) potentielles à l'année n (tCO2)	843 tCO2	/
Densité objectif du peuplement (hors peupliers et noyers et hors essences hors arrêté MFR) (plants/ha)	1244 plants/ha	/
Densité objectif pour les tènements de peupliers et/ou de noyers (plants /ha)	N/A	Aucun peuplement peupliers ou noyers
Densité objectif pour les essences hors arrêté MFR (plants/ha)	N/A	Aucun peuplement hors arrêté MFR
Taux de survie du peuplement (hors essences hors arrêté MFR et hors tènement de peupliers et/ou noyers) constaté par l'auditeur (à pondérer par la surface de chaque tènement) (%)	80,8	Respectivement (78 % et 82 % pour l'un et l'autre tènement) soit 80,94 % de taux de survie global par pondération de la surface de chaque tènement.
Taux de survie des tènements de peupliers et/ou noyers constaté par l'auditeur (à pondérer par la surface de chaque tènement dans le tableau précédent) (%)	N/A	Aucun peuplement peupliers ou noyers
Taux de survie de essences hors arrêté MFR constaté par l'auditeur (à pondérer par la surface de chaque tènement) (%)	N/A	Aucun peuplement hors arrêté MFR
Densité de plants (hors peupliers et/ou noyers et hors essences hors arrêté MFR) vivants/ha à n+5 (à pondérer par la surface de chaque tènement) (plants/ha)	1006	Respectivement (970 plants/ha et 1023 plants/ha pour l'un et l'autre tènement). En pondérant ces densités par leurs surfaces respectives, la densité de plants vivants par hectare est de 1006.

Paramètre	Valeur	Commentaire (facultatif)
Densité de plants de noyers et/ou peupliers vivants/ha à n+5 (à pondérer par la surface de chaque tènement) (plants/ha)	N/A	Aucun peuplement peupliers ou noyers
Densité de plants d'essences hors arrêté MFR vivants/ha à n+5 (à pondérer par la surface de chaque tènement) (plants/ha)	N/A	Aucun peuplement hors arrêté MFR
Rabais à appliquer suite à l'audit à cause d'une densité à 5 ans inférieure à la densité objectif	NA	La densité objectif minimale à 5 ans est de 900 plants/ha
Valeur du rabais (%) NB : Pondérer si présence de peupliers, noyers ou essences hors arrêté MFR, en fonction de leur ventilation à la plantation	NA	La densité objectif minimale à 5 ans est de 900 plants/ha
Rabais à appliquer suite à l'audit à cause d'une surface boisée inférieure à la surface déclarée initialement	NA	La surface boisée est identique à la valeur déclarée initialement (1,31 + 2,93 = 4,24 ha)
Valeur du rabais suite à l'audit à cause d'une surface boisée inférieure à la surface déclarée initialement (%)	NA	La surface boisée est identique à la valeur déclarée initialement (1,31 + 2,93 = 4,24 ha)
Expliquer la différence observée sur la surface	NA	La surface boisée est identique à la valeur déclarée initialement (1,31 + 2,93 = 4,24 ha)
REE à générer suite à l'audit de votre projet (tCO2)	843	Total réel à n+5 identique au total théorique projeté en année n.

Conclusions sur la génération des réductions d'émissions de l'empreinte :

Les réductions d'émissions de l'Empreinte à hauteur de 843 t CO2 sont confirmées par l'audit.

Partie 6. Conclusion

Conclusion générale du projet par l'auditeur :

Suite à l'audit documentaire et de terrain, par la présente conclusion, j'informe que le projet La Motte Ternant a été évalué et validé conformément au standard Reboisement du Label Bas Carbone. Le projet respecte la trajectoire initialement définie en année n.

Date :
02/10/2025

Signature : Corentin FREYBURGER

A handwritten signature in blue ink, reading 'freyburger f', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

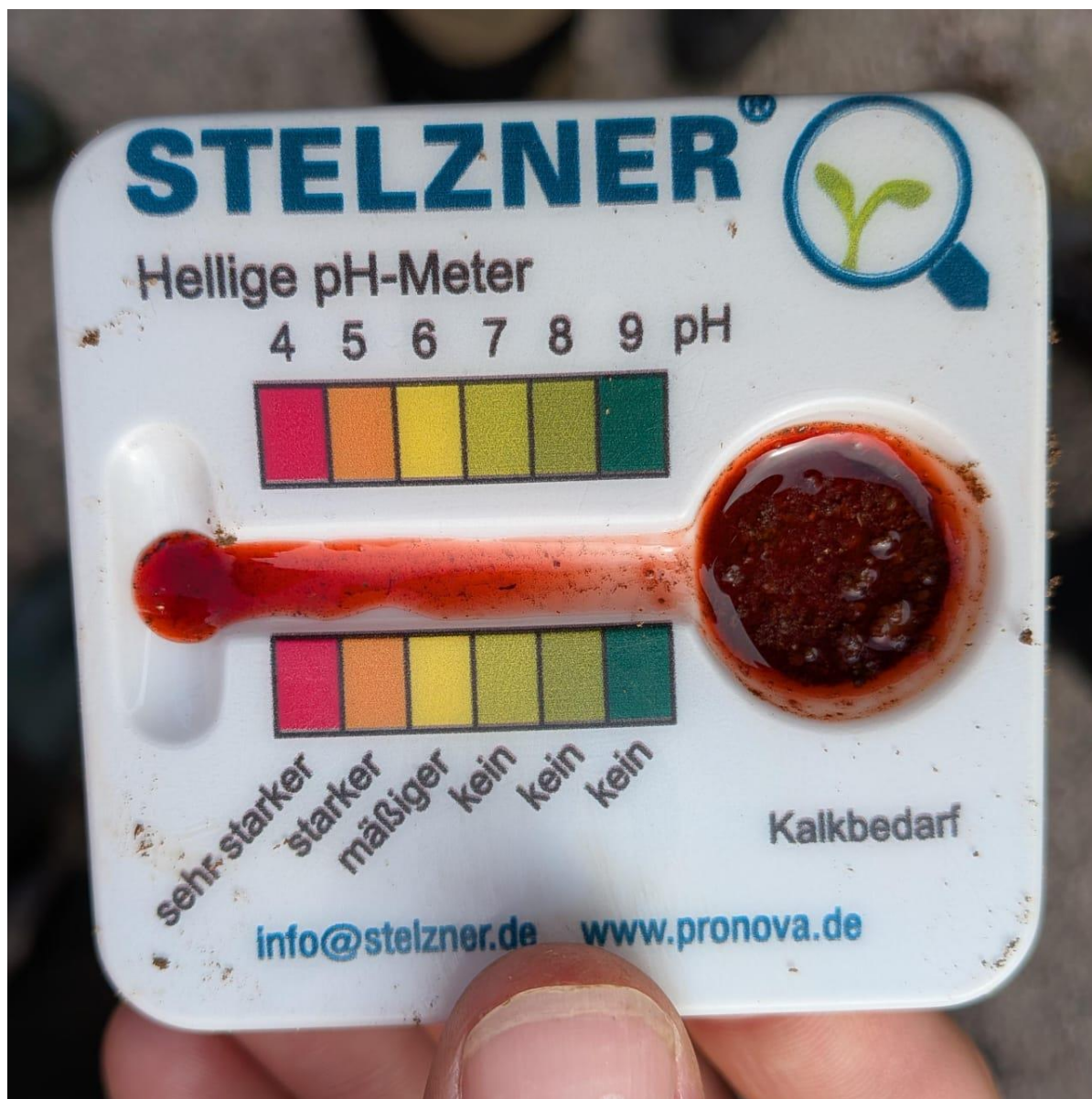
Annexe 1. Photos du diagnostic stationnel



Profil de sol dans le tènement La Motte Ternant 1



Profil de sol dans le tènement La Motte Ternant 2



Test d'acidité du sol à La Motte Ternant 2

Annexe 2. Photos de Terrain Prises Pendant l'Audit



Chandelle



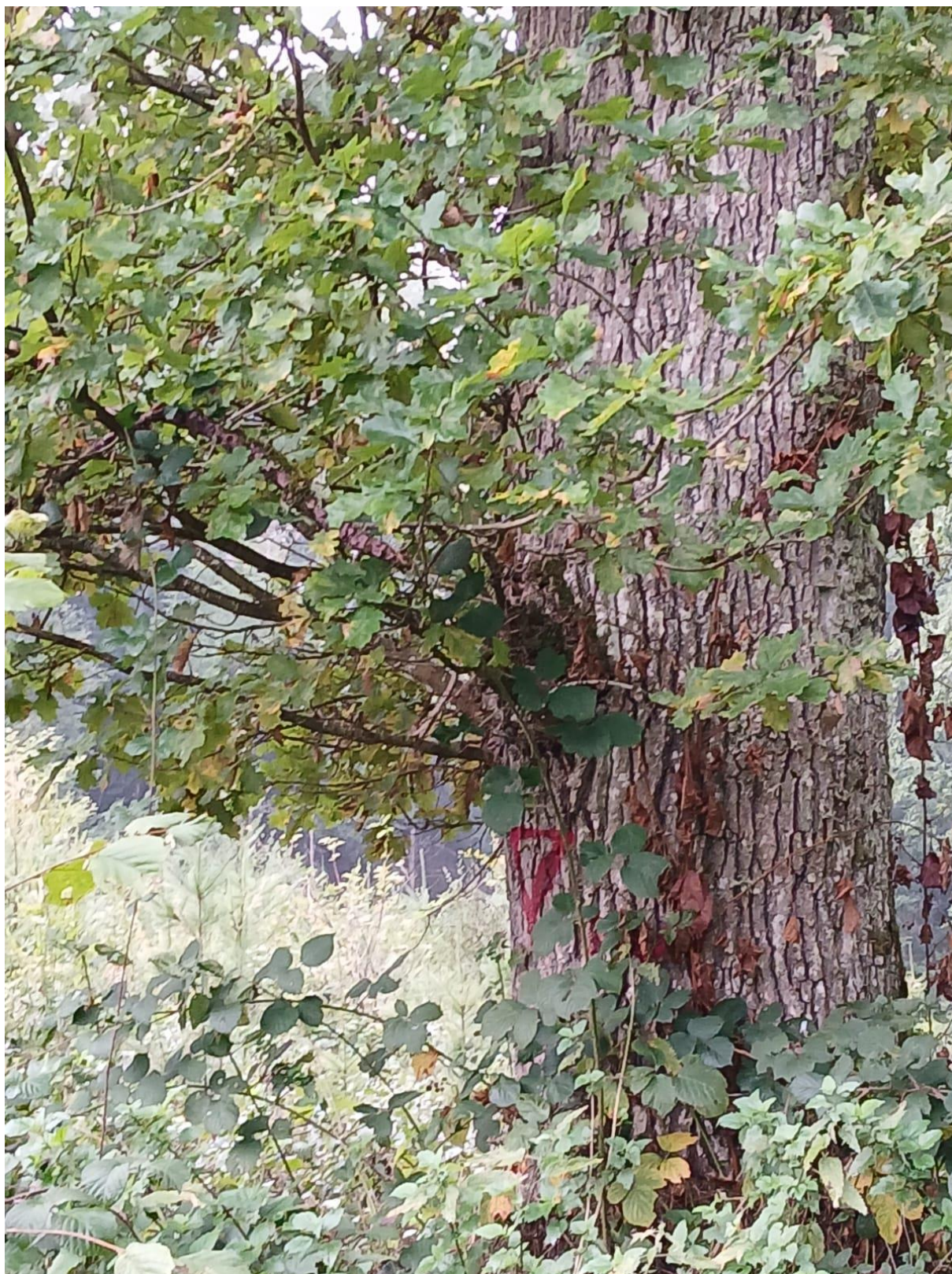
Arbres isolés feuillus (bouleaux, chênes) au sein du tènement La Motte Ternant 2



Feuillus en bordure du tènement 2



Plantation de Douglas dans La Motte Ternant 2



Marquage biodiversité à conserver dans La Motte Ternant 2